



**À renseigner par la famille :**

Annexe 4

Vœux formulés par le candidat, à classer par ordre de préférence :

Ordre des vœux académie de Lyon	Type de vœu : 1re année de CAP / 2de pro / 2de GT / 1re techno / 1re pro*	Spécialité ou famille de métiers, série ou enseignements optionnels	Statut de la formation	Etablissement demandé	Commune	Code vœu (réservé à l'administration)
1			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
2			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
3			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
4			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
5			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
6			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
7			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
8			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
9			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
10			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
Ordre des vœux hors académie de Lyon	Type de vœu : 1re année de CAP / 2de pro / 2de GT / 1re techno / 1re pro*	Spécialité ou famille de métiers, série ou enseignements optionnels	Statut de la formation	Etablissement demandé	Commune	Code vœu (réservé à l'administration)
1			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
2			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
3			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
4			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
5			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			

\* 2 vœux maximum en 1re professionnelle passerelle

Dossier déposé pour la commission académique traitant des situations de handicap, ou médicales particulières :

OUI  NON

Date et signature du représentant légal 1 :

Date et signature du représentant légal 2 :

Au titre de la protection des données personnelles, la loi « Informatique et libertés » et le règlement général sur la protection des données communément appelé RGPD, l'élève et ses représentants légaux sont informés des éléments suivants :

Cette fiche est à compléter par l'élève et ses représentants légaux. Elle sert de support à la saisie des vœux par l'établissement d'origine dans l'application Affelnet Lycée. Le ministère de l'Éducation nationale est responsable de l'application Affelnet Lycée. Cette application a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves dans les classes de seconde générale et technologique, de seconde professionnelle, de première année de CAP, de première technologique et de première professionnelle. Elle a également une finalité statistique. Les services gestionnaires de l'affectation de la DSDEN et du rectorat, l'établissement d'accueil dans lequel sera prononcée l'affectation et l'établissement d'origine ou le CIO fréquenté sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées du ministère sont destinataires des données statistiques. L'élève et ses représentants légaux peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification des données auprès du Délégué à la Protection des Données, Rectorat de l'Académie de Lyon, 92 rue de Marseille, 69354 Lyon cedex 07 ou par courriel à [dpd@ac-lyon.fr](mailto:dpd@ac-lyon.fr). Les données recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an, puis sont versées dans une base d'archives intermédiaires pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

**1**

**Vœux formulés par l'élève :**  
Les vœux doivent être conformes à la décision d'orientation prise par l'établissement de l'élève. Il est vivement recommandé de formuler plusieurs vœux (jusqu'à 10) afin d'augmenter les chances de l'élève d'être affecté.

**2**

**Vœux hors académie formulés par l'élève :**  
Les vœux doivent être conformes à la décision d'orientation prise par l'établissement de l'élève. Il est vivement recommandé de formuler plusieurs vœux (jusqu'à 5) afin d'augmenter les chances de l'élève d'être affecté.

**3**

**Commission Handicap - Médicale :**  
La commission académique « Handicap Médicale » attribue, le cas échéant, un bonus qui s'ajoute au barème d'un ou plusieurs vœux dans Affelnet. Se référer à l'annexe 15 pour plus de détail.

**4**

**Date et signature :**  
La fiche doit être datée et signée par les représentants légaux de l'élève. Elle est ensuite rendue à l'établissement qui procède à la saisie dans l'application Affelnet Lycée.

Le recto de la fiche préparatoire à l'affectation n'existe que dans le cas d'utilisation d'une fiche vierge. Il n'est pas à compléter pour les élèves disposant d'une fiche nominative (pour ces élèves, les évaluations seront intégrées automatiquement dans Affelnet Lycée à partir du LSU).